

MAIRIE DE PUISSERGUIER

Présentation brève et synthétique Comptes administratifs 2018

1. REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune, de son budget annexe Eau/Assainissement.

2. CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget annexe Eau/Assainissement retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes administratifs 2018 ont été approuvés le 4 avril 2019 par le conseil municipal. Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par la Trésorière, Trésor Public de Capestang.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat d'ouverture des bureaux.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2018 de la commune de Puisserguier a été voté par le conseil municipal le 12 avril 2018. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus au public avec :
 - Le maintien de la masse salariale,
 - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services,
 - Une stabilité globale des subventions aux associations.

- Des recettes de gestion des services marqués par :
 - L'augmentation sensible de la DGF
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.

- La poursuite maîtrisée des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement.

3.2 La section de fonctionnement

3.2.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

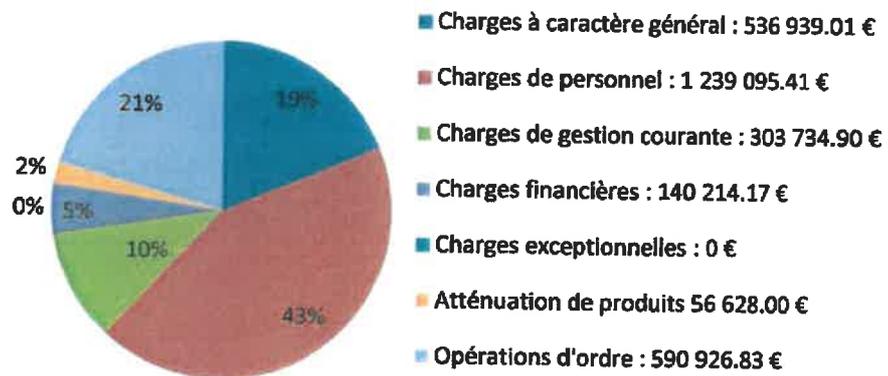
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux services rendus à la population (cimetière), impôts locaux, allocations compensatrices, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations, aux revenus des immeubles communaux (loyers).
- Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 3 175 081,28 €.
- Les dépenses de fonctionnement sont constitués par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les contributions au Service Départemental d'Incendie et Secours.
- Les salaires représentent 43% des dépenses de fonctionnement de la commune.
- Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 2 867 538,32€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

3.2.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

	Principaux postes	Montants réalisés (valeur euros)
Charges à caractère général	Eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures administratives, scolaires, d'entretien de bâtiments, entretien matériels, bâtiments, maintenance, primes d'assurances, frais d'affranchissement, de télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières taxes sur véhicules	536 939,01
Charges de personnel	Salaires et charges, cotisations assurances du personnel, médecin du travail	1 239 095,41
Charge de gestion courante	Indemnités des élus, contribution aux syndicats (syndicat d'électricité, syndicat à vocation scolaire), au service incendie départemental, subventions aux associations, contribution aux charges du regroupement	303 734,90
Charges financières	Intérêts des emprunts	140 214,17
Charges exceptionnelles	Titres annués	0
Atténuation de produits	Compensation	56 628,00
Opérations d'ordres		590 926,83
Total des dépenses		2 867 538,32

Dépenses de fonctionnement



3.2.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les quatre principaux types de recettes de la commune en 2018 sont :

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

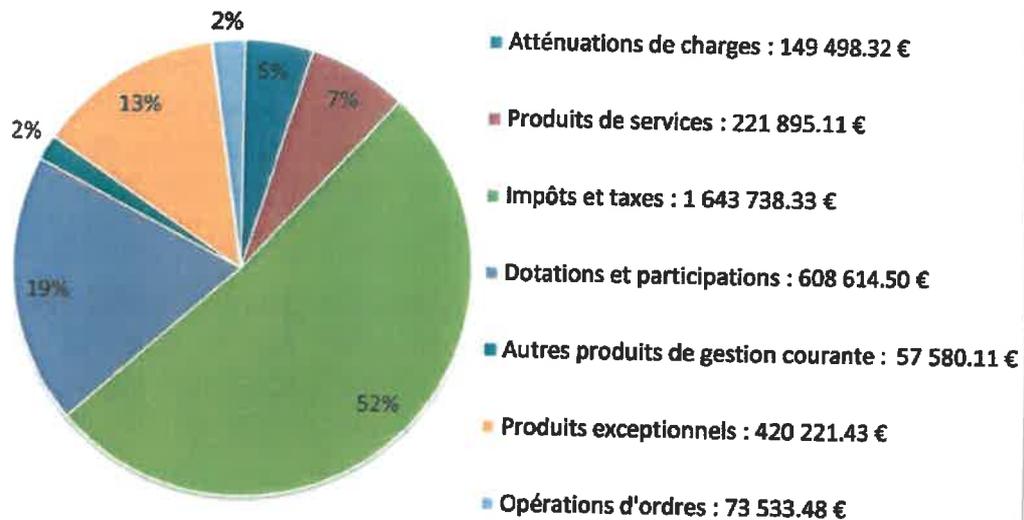
SLO

ID : 034-213402258-20190624-PRESENTATCA2018-BF

- Les atténuations de charges (remboursement personnel)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies et des prestations de services
- Les impôts locaux, les taxes
- Les dotations versées par l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement
- Les loyers des immeubles communaux

	Principaux postes	Montants réalisés (valeur euros)
Atténuations de charges	Remboursement rémunérations Personnel	149 498,32
Produits de services	Cantine et accueil périscolaire, Concessions cimetière, redevance occupation du domaine public, remboursement taxes ordures ménagères (locataires), remboursement personnel service eau/assainissement	221 895,11
Impôts et taxes	Droits de place, taxes foncières et d'habitation, attributions de compensation, taxe additionnelles des droits de mutation, taxe électricité..	1 643 738,33
Dotations et participations	Dotations de l'Etat (forfaitaire, solidarité rurale, de péréquation, compensations de l'Etat	608 614,50
Autres produits de gestion courante	Revenus provenant des locations (logements) Participation ménage salle Maison du Peuple	57 580,11
Produits exceptionnels	Produits des cessions	420 221,43
Opérations d'ordres		73 533,48
	Total des recettes	3 175 081,28

Recettes de fonctionnement



3.2.4 La fiscalité

Pas de hausse des taux communaux pour la troisième année consécutive sur les trois taxes :

- Habitation 14.98 %
- Foncier bâti 24.33 %
- Foncier non bâti 70.22 %

3.2.5 Les dotations de l'Etat

En 2018 augmentation sensible des aides de l'Etat qui étaient en constante diminution depuis 3 années, ce qui affectait les recettes de fonctionnement des communes. La baisse massive et nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) rendait l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. La DGF étant la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

Ci-dessous cumul des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale péréquation des six dernières années.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF	652 144€	654 067€	567 287€	447 448€	447 657€	466 112€

3.3 La section d'investissement

3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle

concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, et est distinct de tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple, des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement,...).

3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2018 s'élèvent à 877 667,32€, détaillées comme suit :

- Réfection trottoirs rue Puigpinos
- Réhabilitation des bâtiments rue gaie sortie à des fins locatives
- Mise aux normes électricité mairie
- Isolation toiture mairie
- Travaux maison annexe Château (salle voutée)
- Accessibilité mairie (ascenseur)
- Pompe chauffage école maternelle
- Réfection monument aux morts
- Mise en valeur source vieille jardin public
- Réhabilitation City Park
- Aire de jeux école Maternelle
- Cadran solaire square Lucien Dachary
- Trompe l'œil espace Simone Veil
- Etude des réseaux secs et humides espace Millénaire
- Etude Maison de santé
- Pont élévateur ateliers municipaux

S'ajoute à ces sommes le remboursement des emprunts (134 143,36€).

3.3.3 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'année 2018 représentent 1 947 018,55€ (résultat de clôture) et sont détaillées comme suit :

- Amortissement et opérations d'ordre : 590 926,83€
- FCTVA : 74 199,73€
- Taxe d'aménagement : 103 283,69€
- Excédent de fonctionnement 2017 affecté à l'investissement : 500 000€
- Subventions : 56 895,83€
- Solde d'exécution 2017 : 619 442,47€

Il est à noter que le FCTVA est perçu selon les investissements dans le cadre du plan de relance de l'économie.

3.3.4 Les « restes à réaliser »

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi 311 410,62€ sont reportés de 2018 à 2019. Ils correspondent à la poursuite des travaux d'équipement.

En recette au titre des restes à réaliser sont reportées les subventions en cours et non perçues pour un montant de 155 158,71€.

Compte-tenu des restes à réaliser, les résultats définitifs 2018 du budget principal s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 385 553,69€
- Excédent de la section d'investissement : 913 099,32€

3.4 L'état de la dette de la commune

Poursuite d'une gestion active de la dette communale afin de ne pas impacter les capacités d'investissements futurs (réalisation d'une maison de santé sur l'espace millénaire)

En 2015 ⇒ 2 emprunts pour l'aire de lavage

Depuis 2015, la commune n'a pas eu recours à de nouveaux emprunts.

L'objectif ⇒ réduire l'endettement.

Etat des dettes financières à moyen et long terme					
	2014	2015	2016	2017	2018
Dette (en €)	3 174 467	3 447 070	3 318 458	3 101 353	2 966 770
Capacité de désendettement (en nombre d'années)	5,376	4,89	7,30	4,73	6,18

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT

4.1 La section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation de l'année 2018 s'élèvent à 688 119,93 €. Elles se composent des charges à caractère général correspondant à l'entretien et les réparations de la station d'épuration, aux charges d'électricité et d'eau potable, aux honoraires des services extérieurs, au reversement des redevances à l'agence de l'eau ainsi qu'aux intérêts d'emprunt.

Parmi ces dépenses réelles des opérations d'ordre (amortissement des biens) pour un montant total de 262 007,78€.

- **Les recettes d'exploitation de l'année 2018 s'élèvent à 821 134.49 €.**

Elles correspondent aux recettes de l'année 2018 pour 674 797.34 € auxquels s'ajoute un excédent antérieur reporté sur l'année 2018 de 146 337.15 €.

Les redevances en 2018 de la taxe de raccordement au réseau collectif d'assainissement et d'eau (établie à 2 450€ par raccordement d'un logement ou d'une maison d'habitation au réseau d'assainissement et sur devis pour le branchement de l'eau) s'élèvent à 21 804,61€.

Ces recettes réelles d'exploitation sont complétées par des opérations d'ordre (amortissement des subventions), ainsi que des travaux en régie pour 81 827,61€.

4.2 La section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2018 s'élèvent à 852 785.99€.**

Le compte administratif retrace les dépenses d'équipement engagées en 2018 (704 459,03€) pour les opérations suivantes :

- Travaux chemin des Hortes (1^{ère} partie)
- Raccordement SIVOM
- Sectorisation

Ces dépenses d'équipement sont complétées d'opérations d'ordre : dotation aux amortissements des subventions perçues pour 81 827,67€.

- **Les recettes d'investissement de l'année 2018 représentent 983 893.09 € (FCTVA 132 498,07€, subventions d'équipement 340 131.85 €, excédent de fonctionnement capitalisé 49 654,04€) complétées par des opérations d'ordre correspondant à l'amortissement des biens d'un montant de 262 007,78€.**

A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté de 199 601,35€.

- **Les « restes à réaliser »**

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 869 441,40€ sont reportés au titre des travaux chemin des Hortes ainsi que 737 538€ en recettes qui correspondent aux subventions attendues.

Compte-tenu des restes à réaliser, les résultats définitifs 2018 de ce budget annexe s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 133 014,56€
- Déficit de la section d'investissement : -796,30€

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le



ID : 034-213402258-20190624-PRESENTATCA2018-BF

5. ETAT DE LA DETTE DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

En 2018, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour le budget annexe.

La commune a eu recours, en 2012, à deux emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de construction de la station d'épuration pour un montant total de 1 500 000€.

Envoyé en préfecture le 24/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le



ID : 034-213402258-20190624-PRESENTATCA2018-BF